



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

La **Conférence des grandes écoles**, association loi de 1901 et créée en 1973, dont le siège est situé 11, rue Carrier-Belleuse 75015 Paris, représentée par son Président, Monsieur Pierre TAPIE, nommé ci-dessous «CGE»,

d'une part,

ET

L'**association Passeport Avenir**, régie par la loi de 1901 et créée le 6 décembre 2006, dont le siège est situé 45 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris, représentée par son Président, Monsieur Stéphane RICHARD, nommé ci-dessous « Passeport Avenir »,

d'autre part.

...

PRÉAMBULE

1. Passeport Avenir

Passeport Avenir, association constituée en 2006 à l'initiative d'entreprises issues du secteur des nouvelles technologies, a pour vocation d'accompagner des jeunes issus de milieux modestes engagés dans des parcours d'études supérieures de haut niveau.

Passeport Avenir regroupe 15 grandes entreprises partenaires qui déploient, de manière désintéressée, ses actions d'accompagnement, et dispose également d'un réseau d'entreprises adhérentes, de tous secteurs et de tous métiers, qui soutiennent son action sur tout le territoire.

L'association bénéficie du soutien et de l'engagement de l'Etat, sous la forme d'une convention renouvelée le 9 octobre 2009 avec les Pouvoirs Publics, et s'appuie sur un réseau de 63 classes préparatoires technologiques, 55 Grandes Ecoles de management et d'ingénieurs partenaires et 5 Universités, engagées en faveur de l'ouverture sociale et l'égalité des chances.

Les objectifs de Passeport Avenir et ses partenaires sont notamment :

- **De combattre les déterminismes** géographiques, sociaux, culturels en permettant aux jeunes gens et jeunes filles de milieux modestes, ruraux et urbains, s'ils en ont la volonté et le potentiel, d'accéder à des emplois de haut niveau, via notamment les grandes écoles d'ingénieur ou de management et les universités ;
- Pour ce faire, **d'accompagner et développer la réussite de ces élèves**, depuis la classe de première jusqu'à l'accès à l'emploi, après obtention d'un diplôme de grande école ou d'université (niveau Bac + 3 à Bac + 5) ;
- **De créer ainsi des exemples positifs de réussite et favoriser à terme, concrètement, la diversité au plus haut niveau** dans les entreprises et les administrations françaises.

Passeport Avenir a construit à l'attention de ces publics un modèle unique d'accompagnement par l'entreprise qui se décline autour des 4 axes suivants :

- **Un programme d'information** dès les classes de première et terminale technologiques pour inciter les élèves à se lancer dans des études supérieures.
- **Un accompagnement collectif à partir de la classe préparatoire technologique** : ateliers de découverte du monde de l'entreprise et ses métiers, de préparation aux oraux et à la recherche de stages et d'emplois, de gestion de budget d'études, complétés par des visites de sites des entreprises.
- **Un tutorat individuel**, assuré par des collaborateurs volontaires auprès d'élèves de milieux modestes, éloignés du monde de l'entreprise et identifiés par les enseignants. Les tuteurs sont des cadres des entreprises partenaires, spécialement formés et accompagnés pour ce rôle.
- **Un appui complémentaire sous la forme d'aides concrètes** : conversations en anglais avec des collaborateurs anglophones, solutions d'hébergement en période d'examen, aide au financement des études sous forme de prêts sans caution, fonds de soutien pour l'inscription aux concours, accompagnement individualisé vers l'emploi etc.

2. La Conférence des grandes écoles

La Conférence des grandes écoles est une association (loi 1901) de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat, délivrant un diplôme national sanctionnant au moins cinq années d'études après le baccalauréat et conférant le grade de master. Elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves et des organismes.

La CGE, organisme accréditeur de formations pour ses membres (Mastères Spécialisés, MSc, BADGE) apporte son label de qualité pour garantir l'adéquation des programmes avec les attentes du marché du travail et promouvoir, sous toutes ses formes, tant en France qu'à l'étranger, le développement et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans un objectif d'excellence, en liaison avec les pouvoirs publics, les acteurs de l'économie et la société.

L'admission à la CGE se fait sur des critères particulièrement exigeants portant à la fois sur la structure, les modalités de recrutement, les approches pédagogiques et l'accompagnement des étudiants dans les établissements. Dans un souci d'éthique, la Conférence des grandes écoles se fait un devoir de ne pas donner d'information permettant des comparaisons ou des classements de ses écoles membres.

Son rôle :

- Développer l'information interne, l'entraide et la solidarité entre ses membres
- Promouvoir les écoles, tant sur le plan national, que sur le plan international
- Faire évoluer les formations, développer la recherche
- Effectuer les démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics

3. La Conférence des grandes écoles et Passeport Avenir

- Constatent que les jeunes gens et jeunes filles issus de milieux modestes ont des difficultés à ce projeter dans les études supérieures et en particulier dans les filières d'excellence en raison notamment de phénomènes d'autocensure survenant très tôt dans leur parcours scolaire.
- Estiment que des opérations visant à l'information des jeunes et de leurs familles, à la découverte des possibles, et à la présentation de parcours de réussite accessibles peuvent contribuer à une augmentation des vocations à poursuivre des études supérieures non seulement dans les Grandes Ecoles mais également dans d'autres dispositifs de formation supérieure.
- Remarquent que l'origine sociale des élèves inscrits dans les filières technologiques et professionnelles est différente de celle des élèves suivant les filières générales et que leur taux de poursuite en études supérieures est beaucoup plus faible. Ils souhaitent à la fois que ces voies soient valorisées et que leurs effectifs croissent.
- Constatent de la pertinence de l'accompagnement par des professionnels d'entreprise tel que déployé par Passeport Avenir auprès des élèves et des équipes enseignantes.

Au-delà des actions déjà initialisées par chacune de ses écoles, et qui sont décrites dans des conventions spécifiques, la CGE et Passeport Avenir souhaitent développer ensemble des solutions globales, inédites, porteuses d'égalité des chances.

La présente convention prend acte de cette volonté commune et précise les axes de collaboration que Passeport Avenir et la CGE entendent mettre en œuvre.

Engagements réciproques

1. Passeport Avenir s'engage

- 1.1. A tenir informée la CGE des écoles membres qui bénéficieront de l'accompagnement de Passeport Avenir.
- 1.2. A étudier avec les écoles membres de la CGE qui ont fait la demande toutes les possibilités de partenariat autour de l'égalité des chances.
- 1.3. A laisser aux responsables des écoles partenaires la possibilité d'identifier les étudiants issus de milieux modestes qui doivent bénéficier en priorité de l'accompagnement proposé par Passeport Avenir tout en se réservant le droit de proposer un certain nombre de critères permettant une identification la plus pertinente possible (boursiers de l'Etat en priorité, origines territoriales, éloignement du monde de l'entreprise...).
- 1.4. A proposer aux étudiants identifiés l'accompagnement suivant :
 - **Un tuteur individuel**, cadre de l'une des entreprises partenaires de l'association et formé à l'exercice, en vue d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.
 - **Un tutorat collectif**, décliné en différents volets :
 - **L'approfondissement de la connaissance du monde professionnel**, avec des ateliers métiers qui doivent permettre aux étudiants de mieux connaître les métiers auxquels leur formation les destine et finaliser ainsi leur projet professionnel. Ces ateliers s'accompagneront de rencontres avec des professionnels ad hoc.
 - **L'accès aux stages et à l'emploi** avec des ateliers de technique de recherche de stage et de préparation aux entretiens de recrutement, avec la participation de professionnels des ressources humaines et du recrutement des entreprises partenaires. L'organisation d'un forum métiers organisé avec les entreprises partenaires et adhérentes de l'association est également prévue.
 - **L'international**, avec un programme d'échanges téléphoniques avec des collaborateurs anglophones des entreprises partenaires, des ateliers consacrés à la recherche d'un stage et/ou d'un VIE et des conférences qui ont pour thème « comment construire sa carrière à l'international ? ».
- 1.5. A suivre l'intégration professionnelle des étudiants accompagnés une fois leur diplôme obtenu.
- 1.6. A s'associer aux actions de sensibilisation en amont menées par les écoles membres de la CGE auprès des élèves des lycées relevant des politiques de la ville et de la ruralité.
- 1.7. A soutenir les actions d'ouverture sociale menées par la CGE afin d'œuvrer concrètement à l'intégration des élèves issus des filières technologiques et professionnelles.
- 1.8. A développer avec la CGE et ses écoles membres des projets et actions innovants visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux modestes ou des filières technologiques.
- 1.9. A promouvoir et valoriser auprès de ses entreprises partenaires les actions et mesures prises par la CGE et ses écoles partenaires en faveur de l'égalité des chances (notamment au moment du versement de la taxe d'apprentissage).
- 1.10. A animer une communauté d'anciens issus de l'ouverture sociale et capables de représenter la CGE et Passeport Avenir lors d'événements en faveur de l'égalité des chances.
- 1.11. A accompagner la CGE dans le développement du projet SILLAGES (SILLAGES-POST et SILLAGE-PASE) - ressources libres et gratuites pour l'ouverture Sociale et Internationale de L'Accès aux Grandes Ecoles - en mobilisant pour cela sa communauté de partenaires (institutionnels et entreprises).

2. La Conférence des grandes écoles s'engage

- 2.1. A inciter ses écoles membres à augmenter le nombre de places mis à disposition des étudiants issus des filières technologiques dans le réseau de ses écoles, et, le cas échéant, à étudier les modalités de recrutement des élèves issus des voies professionnelles.
- 2.2. A inciter ses écoles membres et les opérateurs des concours à neutraliser les frais d'inscription aux concours des écoles qui la composent pour les candidats suivis par Passeport Avenir.
- 2.3. A étudier les possibilités de limiter les coûts annexes à la passation des épreuves de concours notamment les oraux, qui nécessitent déplacement et hébergement.
- 2.4. A inciter ses écoles membres à dispenser des droits et frais de scolarité les étudiants suivis par Passeport Avenir.
- 2.5. A inciter les entreprises membres de la CGE à devenir partenaires de Passeport Avenir.
- 2.6. Plus généralement, à inciter tous les partenaires de la CGE et les membres de sa communauté des anciens à s'intéresser aux actions de Passeport Avenir.
- 2.7. A œuvrer aux actions de sensibilisation en amont (classes de première et de terminale) menées par Passeport Avenir en concertation avec les écoles membres de la CGE auprès des élèves des lycées ciblés avec le Ministère de l'Education nationale.
- 2.8. A animer avec Passeport Avenir un groupe de réflexion réunissant leurs entreprises partenaires respectives issues du secteur bancaire et de l'assurance et ayant pour objectif d'identifier des solutions innovantes en matière de caution bancaire solidaire et de caution de logement solidaire pour les étudiants issus de milieux modestes.

Par ailleurs la CGE et Passeport Avenir décident conjointement de lancer une réflexion concernant le problème spécifique du sous-effectif féminin dans les filières scientifiques technologiques et professionnelles.

Structure de consultation et de communication permanente

Afin d'assurer la meilleure efficacité à l'ensemble des actions entreprises, il est décidé de mettre en place un système d'échanges permanents qui aura pour mission :

- de tenir en permanence un état d'avancement des actions entreprises,
- d'organiser et de coordonner les échanges avec les représentants de la CGE au niveau régional,
- d'échanger sur les actions en préparation ou en réflexion au sein des deux organisations,
- de préparer la communication commune des parties.
- de coanimer une réflexion entre les grandes entreprises et les grandes écoles sur le thème de l'ouverture sociale
- Créer et développer un baromètre de l'ouverture sociale permettant de valoriser les actions et politiques mises en place par les grandes écoles dans ce domaine.

Pour ce faire, chaque partie désigne un correspondant :

- Pour la CGE, Madame Sophie Suivre, Délégué général adjoint
- Pour Passeport Avenir, Monsieur Sébastien Lailheugue, Responsable des programmes

En outre, il est créé un comité de pilotage se réunissant une fois par an pour établir un bilan annuel des opérations. Ce comité est composé des deux signataires de la présente charte, de Monsieur Pierre Aliphat, Délégué Général de la CGE, Monsieur Benjamin Blavier Délégué Général de Passeport Avenir et des deux correspondants indiqués à l'alinéa précédent, ainsi que d'une personnalité qualifiée compétente en matière d'enseignement supérieur et d'ouverture sociale désignée par les parties. Le bilan annuel commun est présenté d'une part au Conseil d'Administration de la CGE et d'autre part au Conseil d'Administration de Passeport Avenir.

Ce comité de pilotage a pour missions :

- Faire le bilan de l'application de la présente convention.
- Proposer des axes d'amélioration, des programmes complémentaires, des évolutions qui pourront faire l'objet d'amendements à la présente convention, plus globalement de partager des réflexions communes sur la mobilisation complémentaire des entreprises et des écoles pour l'égalité des chances.
- Les signataires sont assujettis à une obligation de loyauté et de transparence réciproque, la CGE reconnaissant Passeport Avenir comme étant son privilégié en ce qui concerne la mobilisation du monde professionnel en faveur de l'égalité des chances.

Communication

- Passeport Avenir s'engage à citer la CGE (avec son logotype chaque fois que possible) parmi ses partenaires dans l'ensemble de sa communication (brochures, site Web de Passeport Avenir - www.passeport-avenir.com - et sites des entreprises et institutions partenaires, avec création de liens avec les sites Web de l'Ecole, affiches, dossiers et communiqués de presse, etc.),
- La CGE s'engage à citer Passeport Avenir (avec son logotype chaque fois que possible) et les avantages qu'il offre dans ses communications (brochures, sites internet et intranet, avec création de liens avec le site de Passeport Avenir - www.passeport-avenir.com -, affiches, dossiers et communiqués de presse, etc.),
- Pour toute utilisation de logotype dans le cadre d'une communication sur le programme (site Internet, brochures et autres supports), qu'il s'agisse de celui de Passeport Avenir ou de celui de la CGE, un BAT préalable sera systématiquement requis par chacun des deux partenaires. La référence à Passeport Avenir ne peut en aucun cas, sauf accord écrit de Passeport Avenir, intervenir dans le cadre d'une communication à but commercial.
- La CGE et Passeport Avenir s'engagent à mieux faire connaître leur action réciproque par le biais d'invitation aux Assemblées Générales, et l'association réciproque aux événements annuels ou ponctuels (sous forme de prise de parole croisée, ou de mention du partenariat).

La présente convention prend effet dès la signature des deux parties, pour une durée de deux ans, renouvelable par accord tacite.

Fait à Paris, le vendredi 7 décembre 2012

En deux exemplaires

Monsieur Stéphane Richard
Président de Passeport Avenir



Monsieur Pierre Tapie
Président de la Conférence des grandes écoles

